https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2289

L'intégration de l'IUFM de Bourgogne à l'Université

- Technique - Archives - Archivage IUFM - Réforme des IUFM -

Date de mise en ligne : mardi 23 octobre 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le **23 avril 2005**, le Parlement français votait la **Loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école**, prévoyant notamment l'intégration des IUFM dans les universités, au plus tard dans un délai de trois ans (avril 2008).

Pour l'ensemble des acteurs concernés, dans toutes les académies, l'application de cette loi a ressemblé à un parcours du combattant. La Bourgogne n'a pas fait exception, malgré la simplicité apparente du processus (un seul IUFM, une seule Université).

Les élus des syndicats de la FSU, majoritaires parmi la représentation des personnels, ont dû pourtant batailler ferme pour, sans cesse, imposer plus de transparence et de démocratie dans la préparation de l'intégration.

La FSU a ainsi encouragé la création de **3 groupes de pilotage** :

- sur la gouvernance de la future composante intégrée,
- sur l'organisation administrative,
- enfin sur la formation et la recherche (groupe auquel a participé Laurence Maurel, enseignante-chercheuse, élue FSU).

Nous avons activement travaillé au sein de la **commission du suivi de l'intégration**, dans le sens d'une prise en compte toujours accrue des spécificités de la formation des maîtres par l'Université.

L'universitarisation de l'IUFM repose surtout, avec force, les enjeux d'une **nouvelle définition de la formation des enseignants** dans le contexte européen actuel.

Afin d'obtenir une meilleure reconnaissance de leurs savoirs et de leurs compétences, **le SNES et sa fédération, la FSU, défendent, dans le cadre de l'intégration, une élévation du niveau de qualification, qui s'accompagne d'une élévation du traitement (paye).** Actuellement en France, seul le niveau licence est considéré, alors que les enseignants ont, au minimum, 5 années d'étude et de formation derrière eux avant d'être titularisés !

Ce que demande la FSU :

– La création d'un **mastère spécifique à visée professionnelle** (actuellement refusé par la Direction générale de l'Enseignement supérieur du Ministère sous le prétexte que l'IUFM ne dispose pas d'école doctorale propre), alors que la formation actuelle s'y prête déjà (rédaction d'écrits, stage en responsabilité, durée d'études).

– Des **crédits ECTS pour les PLC1 en M1**. L'IUFM deviendrait, sinon, la seule composante de l'Université à assurer une formation non diplômante !

– Ne pas séparer les degrés 1 et 2 en terme de masteurisation.

Copyright © SNES Dijon

– Un **cadrage national de l'intégration** par le Ministère, sous tous ses aspects (devenir des personnels, aspects matériels, fléchage des crédits d'État pour éviter que les subventions et dotations ne soient éventuellement captées, en arrivant, par le budget général de l'Université).

Instruit des expériences en cours, le congrès national du SNES, réuni l'an dernier à Clermont-Ferrand, a voté une **demande de moratoire** au niveau national, tant les difficultés (techniques et politiques) s'affichent dans les IUFM expérimentaux et ceux de la 1ère vague, déjà intégrés.

snes DIJON

Syndicat national des enseignements de second degré

Copyright © SNES Dijon